



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 15 avril 2022 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET – Maire.

Tous les membres étaient présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET BUDGET 2022

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2021 présentant un excédent de clôture en fonctionnement de **782 630.04 €** et un déficit de clôture en investissement de **19 965.89 €**.

Le Conseil Municipal a ensuite adopté à l'unanimité le projet du budget 2022.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **959 000.00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **832 000.00 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition les taux d'imposition et vote les taux de référence 2022 suivants :

- Taxe Foncière (Bâti): **38.27%**
- Taxe Foncière (non Bâti) : **52.19%**

ACQUISITION DE NOUVEAUX PANNEAUX ELECTORAUX

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de 10 panneaux électoraux avec pieds amovibles à la société COMAT&VALCO pour un montant de : **1 628,00 € H.T.**

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC (CABA)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle organisation d'instruction des dossiers d'urbanisme. Suite à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et à l'évolution des conventions relatives à la création du service mutualisé ADS, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir pris connaissance des modalités, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention définie dans le cadre de la dématérialisation avec la CABA portant modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention.

INFORMATION IMPORTANTE : USINE SOPA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SOPA est appelée à perdre le marché des ATM (Animaux trouvés morts) qu'elle détenait sur le Cantal, la Corrèze, le Lot et l'Aveyron au profit d'une société concurrente et actionnaire de la SOPA, la société SARIA.

40 Emplois sont menacés. Les Maires du Cantal et des départements limitrophes ont signé une motion pour la poursuite des activités de cette usine. Les Maires de Cros-De-Montvert et de Rouffiac ont été reçus par le Mr. le Préfet du Cantal le lundi 28 Mars 2022 à l'initiative de Mr. Stéphane SAUTAREL – Sénateur, pour échanger et défendre la situation de la SOPA. Actuellement cette affaire est entre les mains de la justice.

TRAVAUX A REALISER ET COURS :

- Assainissement : Diagnostic à faire et prévision de travaux importants
- Multiple Rural : Cuisine à mettre aux normes et réfection du sol
- Enfouissement lignes électriques et téléphoniques Bourbouze et Fargues en cours
- L'entreprise MONTIL passera l'épaveuse courant juin.



Arlette GASQUET - Maire